



APPEL A PROJETS

Imaginaire & Jardin

EDITION 2019

1. L'EPT Plaine Commune

L'EPT Plaine Commune, créée en 2000, regroupe neuf villes de Seine-St-Denis : **Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse** représentant un bassin de population de 408 000 habitants, L'EPT agit dans le cadre de compétences qui lui ont été transférées par les villes : dont les espaces verts depuis 2003.

2. « Imaginaire et Jardin »

Le dispositif « *Imaginaire et Jardin* » s'inscrit dans une **démarche éducative, culturelle et environnementale**, en prenant **appui sur le patrimoine vert de Plaine Commune** comme les parcs et jardins.

Initié il y a plus de 15 ans « *Imaginaire et Jardin* » est un dispositif pluri-partenarial, qui repose sur la volonté affirmée d'amener les enfants et autres publics à s'approprier leur territoire par le biais de la nature, de l'environnement et des différents langages artistiques en prenant appui sur le patrimoine vert du territoire.

Depuis 2010, Plaine Commune a donné une **nouvelle impulsion** à « *Imaginaire et Jardin* » en lançant un appel à projet et en créant une mission d'accompagnement du dispositif représenté par Jardin de Culture, Aline Hébert-Matray.

L'année 2012 a vu **la création d'un blog**, <https://www.imaginaireetjardin.blogspot.com/>, qui permet à chacun des partenaires et au public en général de suivre l'évolution des projets et de faire partager son expérience.

3. L'appel à projets

Cet appel à projets s'inscrit dans plusieurs grands enjeux pour le territoire :

- Soutenir des projets qui s'inscrivent dans les objectifs spécifiques du dispositif « *Imaginaire et Jardin* » et plus largement en lien avec l'identification de Plaine Commune comme **Territoire de la Culture et de la Création du Grand Paris**, dans le cadre du contrat de développement territorial signé en janvier 2014 avec l'Etat ;

- Renforcer la prise en compte de **l'éducation à l'environnement et le changement de pratiques plus respectueuses de l'environnement** dans le cadre de la démarche « Agenda 21 »¹, engagés par les villes et Plaine Commune ;
- Développer la nature en ville ;
- Favoriser le lien social à travers des démarches participatives et créatives ;
- Equilibrer au maximum l'implantation géographique des projets ;
- Développer des nouveaux partenariats.

Objectifs et enjeux des projets

Animé par l'idée qu'un jardin est un lieu privilégié de rencontre de l'homme et de la nature, ce projet pluri-partenarial, à la fois éducatif, culturel et environnemental vise trois principaux objectifs :

- **valoriser le patrimoine naturel** du territoire, à travers l'écologie, le jardinage, la découverte du patrimoine existant et la protection et la mise en valeur de la biodiversité ;
- conduire les participants à **développer leur créativité** dans la transversalité, en explorant les correspondances entre l'art des jardins, les différents langages artistiques et la culture scientifique ;
- permettre aux différents publics de **s'approprier leur cadre de vie** par des activités artistiques (lecture, écriture, photos, arts plastiques, sculpture, land Art ...,) et par la création de jardins.

Ce dispositif a pour but de faire émerger :

- un sentiment d'appartenance citoyenne ;
- de tisser des liens entre les habitants du territoire de Plaine Commune ;
- d'être acteur de l'amélioration et du respect de son cadre de vie.

La nature des projets

Nombreux et divers sont les facettes envisageables d'un projet « *Imaginaire et Jardin* », le thème du jardin laisse place à une multitude d'initiatives :

- aller à la découverte du patrimoine naturel, artistique, culturel du territoire et de ses environs ;
- s'approprier un territoire, par des ateliers d'expression artistique et par la conception et la réalisation de jardins ;
- valoriser les projets par des reportages photographiques, des expositions, des ateliers de jardinage, des animations artistiques (atelier d'arts plastiques, d'écriture, de lecture ou même de théâtre, danses, fresques murales, contes) des événements autour du jardin, des articles sur le blog,...

Echange et communication

Le partage d'expériences, la mise en réseau, y jouent un rôle important : des visites inter-projets « *Imaginaire et Jardin* » sont souhaitées. Un appui des jardiniers de Plaine Commune (transmission du savoir-faire, expertise) et des cinq serres du territoire (actions pédagogiques, fournitures de végétaux, ...) pourront-être proposé.

Afin d'atteindre un public le plus large possible, des pages sur le **site internet de Plaine Commune, ainsi qu'un blog** (<https://www.imaginaireetjardin.blogspot.com/>) sont dédiés au dispositif.

Plaine Commune propose également d'autres supports de communication, comme la **brochure de présentation des projets menés dans l'année**, qui sera mise à jour et à disposition des candidats retenus.

¹ L'Agenda 21 est un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle, une vision pour l'avenir qui vise à remédier aux dégâts auxquels conduit le rapport prédateur de l'homme vis-à-vis de la nature ainsi que des humains, dans le respect des générations futures, en préservant les ressources naturelles et le devenir de la planète. L'Agenda 21 est fondé sur la participation des acteurs du territoire dont les habitants et le développement de partenariats. Ainsi le développement de la nature en ville, la préservation de la biodiversité, les actions d'éducation à l'environnement et donc '*Imaginaire et Jardin*' prennent toute leur place dans ce projet.

4. Modalités de sélection des candidatures

4 1 Critères de recevabilité des candidats

Les projets s'adressent à tous les publics (scolaire, institutions publiques, associations de quartier, écoles municipales, centres de loisirs, amicales de locataires, collectifs d'artistes, structures d'insertion, etc...).

Les structures présentant un projet peuvent être accompagnées par des intervenants extérieurs (par exemple : paysagistes, artistes, professeurs, scientifiques...).

4 2 Critères de sélection des projets

Les projets de manière générale doivent s'inscrire dans les critères du dispositif « *Imaginaire et Jardin* » (cf. paragraphe objectif et enjeux).

Dans l'analyse des projets, une attention particulière sera portée à :

- **Philosophie du projet**

Dimension artistique et culturelle :

- Dimension artistique
- Diversité des arts sollicités
- Variété des partenaires artistiques envisagés

Dimension environnementale et éducative :

- Dimension scientifique, éducative et pédagogique
- Prise en compte de l'environnement à travers des actions de sensibilisation et d'éducation ou par des pratiques de jardinage, de la mise en valeur de la biodiversité.

Valorisation du patrimoine vert de Plaine Commune :

- Ancrage du projet sur le territoire de Plaine Commune
- Niveau d'avancement du projet (création ?, continuité ? maintien ?)
- Visite de jardins
- Création de jardins
- Développement d'actions complémentaires au projet menées sur le territoire (visite de lieux, recherche historique, rencontre de jardiniers amateurs ou de professionnels, ...)

- **Pertinence dans la mise en œuvre du projet**

- Public ciblé (diversité du public, nombre de participants)
- Actions visant un public mixte (rencontres intergénérationnelles, rencontres grand public, professionnels, ...)
- Diversité des actions proposées
- Durée du projet (une durée minimale d'une année scolaire est demandée)
- Réflexion sur le devenir du projet au-delà de sa réalisation (le projet est-il éphémère ou durable ?)
- Type de restitution et/ou communication et valorisation du projet auprès du public
- Conception partenariale du projet
- Mode d'évaluation du projet

4-3 Comité de sélection

La sélection des projets retenus se fera lors d'un comité de pilotage, composé d'élus, de représentants de services de Plaine Commune et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de l'accompagnement du dispositif.

4-4 Montant des financements

En fonction de la nature des projets, Plaine Commune attribuera une aide comprise entre 1000 et 2000 euros par projet pour l'année 2019, sous forme de paiement de subvention.

Le montant définitif de la subvention sera communiqué à l'attribution des projets retenus.

5. Composition du dossier de candidature

Les candidats devront fournir un dossier de candidature se composant de :

- **Présentation de la structure porteuse du projet**
- **Fiche de candidature dûment remplie**
- **Documents illustratifs à l'appui (photographies du site, croquis etc...)**

6. Calendrier et modalités d'envoi

Calendrier prévisionnel :

Date limite de la remise des candidatures : **14/02/2019**

Choix des projets retenus et validation : mars 2019

Communication des résultats : fin mars 2019

Modalités d'envoi :

Les dossiers sont à communiquer pour le **14 février 2019** :

→ **soit directement sur le site de Plaine Commune dans la rubrique actualités**

→ **soit par mail à l'adresse suivante :**

stephanie.herbe@plainecommune.com.fr

→ **soit en version papier en un exemplaire, à l'adresse suivante :**

Plaine Commune
DGST – Direction du cadre de vie
Imaginaire et Jardin Edition 2019
21, avenue Jules Rimet
93200 Saint-Denis La Plaine cedex

Pour tout renseignement utile, veuillez contacter :

Stéphanie Herbé
Service espaces verts et nature en ville
Tel : 01.55.93.56.76

NB : Vous trouverez des informations concernant le dispositif sur le site www.plainecommune.fr et également sur le blog <https://www.imaginaireetjardin.blogspot.com/>.

PJ : Edition 2019 - Fiche de candidature